



nouvelles



14 JUIN
1996
NUMÉRO
411

Casino de Montréal

Les animaux malades de la peste
ont obtenu la semaine
de quatre jours!

Page 6



«Un congrès de continuité»

— Gérald Larose

Page 3



Michel Rioux

BILAN

Elles ont fière allure, ces allumettières à l'emploi de la compagnie E.B. Eddy Matches de Hull, sur une photographie prise devant l'édifice du journal *Le Droit*, en 1924, alors qu'elles traversaient un lock-out de deux mois pour conserver leur syndicat.

Mais la photographie jaunie montre autre chose encore, qui fait partie de notre histoire et de notre patrimoine. Tout à gauche, on peut lire une enseigne: *La Caisse populaire Notre-Dame*. Fondées souvent dans les sous-sols d'églises, abritées à bien des endroits dans les locaux des syndicats, les caisses populaires ont grandi au rythme d'un Québec se modernisant, leurs racines solidement ancrées dans le terreau québécois, à l'instar de la CSN.

Il est d'ailleurs révélateur que tant la CSN que Desjardins s'indentifient sous le vocable de «mouvement».

Pendant longtemps, et encore aujourd'hui, militants syndicaux et militants de la coopération se sont relayés au sein des mêmes organisations, occupant une fonction au syndicat en même temps qu'à la caisse populaire.

Mais il arrive que ce mouvement, avec lequel nous avons grandi et avec lequel nous avons partagé tant de valeurs, est en train de se dévoyer.

Pour un homme qui n'acceptera de divulguer son salaire que s'il est forcé de le faire par loi, Claude Béland, ci-devant président du Mouvement Desjardins, a du front tout le tour de la tête, comme on dit. «*Qui donc n'est pas obligé de nos jours de voir baisser son salaire? Tout le monde baisse de salaire. On vit dans une économie gonflée artificiellement et on voudrait que des groupes privilégiés s'en tirent?*», soutenait-il l'autre jour, disant agir dans Place

Desjardins sous les conseils de «*gourous du management*», selon ses termes. Des gourous qui ont conseillé de mettre fin au contrat avec le Méridien en le scindant en trois sous-contracts. Le syndicat CSN disparaît dans l'opération; les employé-es n'ont aucune assurance quant à leur avenir, sauf celle de travailler à rabais en cas de réembauche.

Les privilégiés, c'est bien entendu du petit monde qui gagne en moyenne \$12.25 l'heure. Quand ils travaillent. Ce qui n'est pas plus d'ailleurs que dans les hôtels de même catégorie à Montréal, en dépit de ce que voudrait insinuer M. Claude Béland.

Belle mentalité pour des coopérateurs! Belle mentalité pour un président qui pose au leader social! Et si quatre premiers ministres du Québec et autant de ministres du Travail n'ont pas levé le petit doigt pour restaurer l'article 45 dans le sens qui était le sien avant la décision de la Cour suprême en 1988, il ne faut pas chercher midi à quatorze heures: il n'y a pas grand-monde à Outremont, à Westmount ou sur la Grande-Allée qui en souffre. Et les politiques sont faites en fonction de ce beau monde, pas pour le petit monde.

Ce mouvement et son président ne s'étaient pas grandis en adoptant une attitude de neutralité frileuse pendant le référendum, quand toutes les grandes banques avaient fait front commun contre les aspirations du peuple québécois. Des pleutres qui avaient oublié d'où ils venaient.

Et quand ils prennent pour modèle les Malenfant et les Rosenberg, ce mouvement et son président apparaissent aujourd'hui très petits. Encore plus petits.

nouvelles CSN

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination

Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Conception graphique

Jean Gladu

Mise en page informatique

Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Rédaction

Michel Crête
Louis-Serge Houle
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Marc Laforge
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Jacinthe Pilon
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Photographes

Alain Chagnon
Hélène Rochon

Caricaturiste

Garnotte

Impression

Les syndiqués CSN de
L'Imprimerie L'Éclaireur
de Beauceville.

Pour modifier

le nombre d'exemplaires reçus:

(514) 598-2233

1601 de Lorimier, Montréal, Qc H2K 4M5

Les syndicats ont l'autorisation
(et notre encouragement)
de reproduire le contenu de
nouvelles CSN dans leur journal.



«Un congrès de continuité»

— **Gérald Larose**

Lucie Laurin

Ce fut un congrès de continuité pendant lequel les participants, reprenant de grands principes adoptés antérieurement, ont cherché ensemble des moyens de les appliquer. Un congrès, aussi, au cours duquel chacun, de tous les coins et secteurs et de tous les âges, a célébré avec un bonheur unanime le 75^e anniversaire du mouvement.

«La célébration du 75^e anniversaire de la CSN a été le moment fort du 58^e Congrès, commente le président Gérald Larose. Elle a donné des racines aux militantes et aux militants et leur a permis de se connecter sur une longue tradition de solidarité.» Au cours de la soirée du mercredi, en effet, les moments les plus intenses et les plus exigeants de l'histoire de la CSN ont été évoqués, mais aussi les difficultés quotidiennes de simples ouvrières et ouvriers des temps passés.

Sur fond de musique et de poésie, ceux et celles qui étaient présents ont reconnu avec émotion les grands traits qui identifient leur organisation et la place unique qu'elle occupe dans notre société. «La fête du 75^e a permis de mettre en évidence les vrais objectifs de notre organisation, qui sont toujours demeurés les mêmes à travers le temps», reprend Gérald Larose.

nous inventer des assemblées où tout le monde se ressemble dans l'identité pure des hommes fraternels, a dit le poète Michel Garneau*.

Partager le travail et plus encore

Sous le thème «Urgence solidarités!», le 58^e Congrès était appelé à débattre de moyens de subordonner l'économie au social et de contrer l'exclusion. À cette fin, il a été saisi de propositions sur l'emploi et les finances publiques. D'autres propositions, touchant la santé, l'éducation et la sécurité du revenu, ont dû être référées au conseil confédéral, faute de temps.

À propos du temps de travail, le congrès a souhaité que soit amendée la loi afin de limiter la durée de la semaine de travail et le nombre d'heures supplémentaires et de reconnaître aux travailleurs le droit de refuser d'effectuer des heures supplémentaires. Il a invité chaque syndicat CSN à se donner comme objectif la promotion d'au moins une mesure de réduction et de partage du temps de travail. Il a tenu aussi à encourager le partage des connaissances entre les travailleurs anciens et nouveaux en privilégiant les approches de parrainage et de compagnonnage au moment de la retraite progressive.

«Nous avons fait une avancée intéressante par rapport à la responsabilité des syndicats de travailler concrètement à l'aménagement du temps de travail, reprend le président. Le débat que nous avons mené en est un d'actualité et de solidarité. Nous avons vu des syndicats, qui autrefois refusaient de toucher au temps supplémentaire, trouver eux-mêmes un moyen ingénieux de partager l'emploi.»

nous inventer des vies qui soient toujours humaines où vieillir soit une fête que les mères deviennent nos filles, disait le poète.

De nouveaux emplois pour les nouveaux besoins

En discutant d'économie solidaire, le congrès a souhaité que soit reconnue la contribution du secteur communautaire, coopératif et sans but lucratif au développement économique et social du milieu, en soutenant les projets communautaires et les organismes qui les portent et en soumettant aux lois du travail les emplois du secteur de l'économie solidaire. «Les gens voient dans

«La célébration du 75^e anniversaire de la CSN a donné des racines aux militantes et aux militants et leur a permis de se connecter sur une longue tradition de solidarité.»

l'économie solidaire un terrain que nous avons toujours occupé par le passé, déclare Gérald Larose. Mais ils manifestent la préoccupation de ne pas reproduire le modèle bureaucratique.»

nous inventer des âges qui soient toujours humains que les enfants servent jamais à autre chose qu'à être, disait le poète.

De nouvelles structures

Enfin, le congrès a longuement débattu de propositions visant à modifier les structures des fédérations. La Fédération des affaires sociales deviendra, à compter de juin 1997, la Fédération de la santé et des services sociaux et devra, pour ce faire, transformer son fonctionnement de façon à permettre le développement de secteurs autonomes au plan de la négociation collective des conditions de travail. Les discussions sur ce sujet ont été révélatrices, estime le président qui, par ailleurs, souhaite que ces questions de structures n'accaparent plus autant de temps dans les congrès à venir. «Mais jamais comme au cours de ce débat les membres de tous les secteurs n'ont exprimé une telle volonté de changement, dit-il. La réflexion sur la place des professionnels dans le mouvement a mûri au cours des dernières années, et ce mûrissement était palpable. Le congrès a clairement réaffirmé sa volonté que la CSN soit un lieu de

* Un des moments forts de la Soirée de gala pour souligner le 75^e anniversaire de la CSN fut la lecture d'un poème par l'auteur lui-même, poème dont sont tirés les extraits publiés dans le présent article.

regroupement pour les professionnels, indépendamment des formes que peut prendre ce lieu.

«Il appartient maintenant aux instances de la CSN de s'assurer que les professionnels pourront mieux s'épanouir au sein de ce mouvement», conclut Gérald Larose.

*nous inventer des rêves
qui n'emprisonnent personne
surtout pas soi-même
dans la cage de la raison,
disait le poète.*

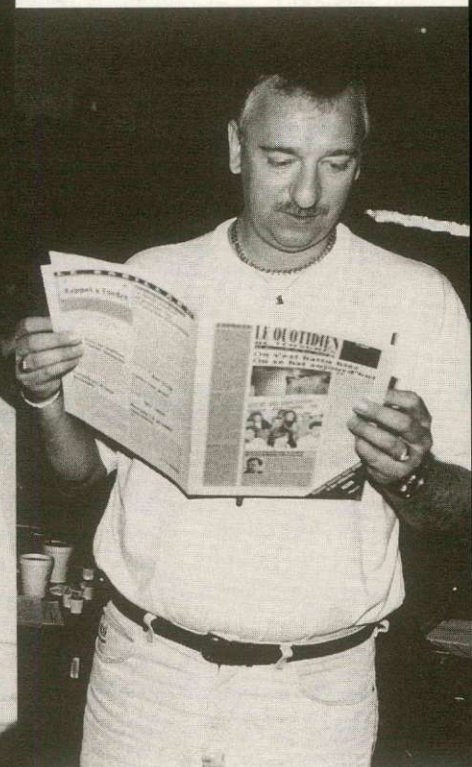


Tous les membres du Comité exécutif sortant, que l'on voit ici durant la cérémonie d'assermentation à la fin du congrès, ont été réélus. De gauche à droite: Marc Laviolette et Roger Valois, vice-présidents, Claudette Carbonneau, vice-présidente, Michel Lessard, trésorier, Pierre Paquette, secrétaire général, et Gérald Larose, président.

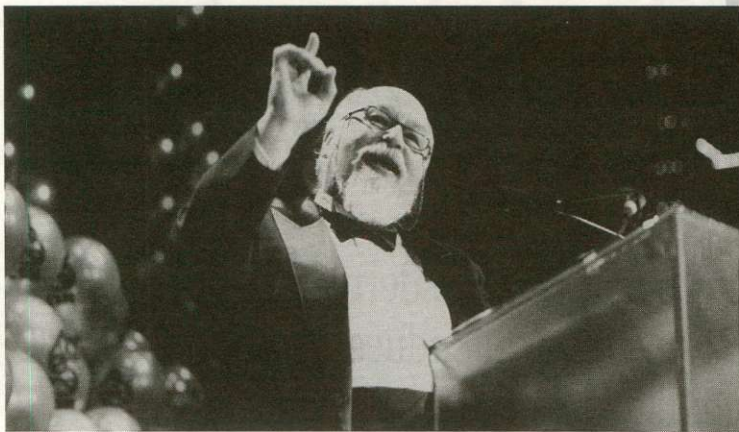
Les congrès de la CSN sont l'occasion de recevoir des délégations syndicales de pays étrangers. Quelques dizaines de syndicalistes d'Afrique, d'Europe, de Russie et d'Amérique latine étaient présents.



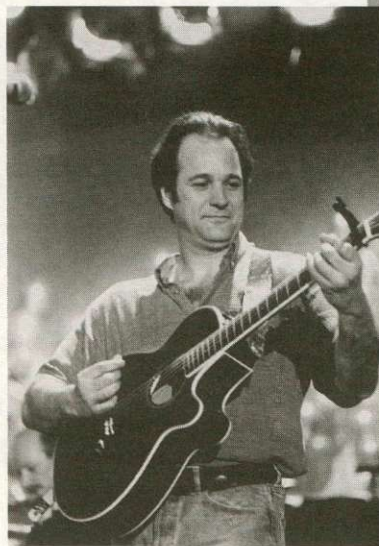
Plusieurs kiosques d'information avaient été dressés aux alentours de la salle du congrès. De l'OR-CSN au Service de l'organisation, en passant par le Centre de documentation, les délégués ont pu approfondir leurs connaissances du mouvement.



En 1972, l'équipe du Service de l'information publiait pour la première fois le Quotidien du congrès. Cette année encore, les délégués ont trouvé sur leurs tables, tous les matins, les dernières nouvelles relatives au mouvement.



L'un des temps forts du congrès a certes été la soirée hommage du 22 mai, à l'occasion du 75^e anniversaire de la fondation de la CSN. Les délégué-es ont pu apprécier les textes et la mise en scène de Jean-Claude Germain, de même que les chansons de Paul Piché et Gilles Vigneault. Les comédiens Rémy Girard et Michèle Rossignol, de même que le poète Michel Garneau, ont aussi participé à cette soirée inoubliable qui nous a plongés au coeur de nos racines.



So-So-So-Solidarité! La présentation des travailleuses et travailleurs en conflit est toujours un moment rempli d'émotion. Encore cette année, le vice-président Roger Valois a su faire vibrer les fibres solidaires des congressistes.

Dans le cadre du 75^e anniversaire du mouvement, une exposition d'affiches, de photographies et d'objets anciens avait été organisée. Les délégué-es n'ont eu de cesse de prendre connaissance des différents exhibits.

Les animaux malades de la peste ont obtenu la semaine de quatre jours!

Souvenez-vous, l'été dernier... Que de bêtises n'a-t-on lues et entendues dans nos médias sur le conflit au Casino!

Jean-Pierre Paré

Souvenez-vous... C'était tout juste l'été dernier. Les 1,400 travailleurs et travailleuses du Casino de Montréal, qui tentaient d'obtenir une première convention collective, venaient de déclarer la grève, le 30 juin. Une de leurs revendications portait sur la réduction du nombre de journées travaillées à quatre par semaine, pour environ 750 d'entre eux.

Souvenez-vous: tout l'été durant, on a vu déferler sur nos ondes et dans nos gazettes, à commencer par les pages éditoriales et les *lignes ouvertes*, comme d'habitude, une telle vague de préjugés anti-syndicaux, de démagogie anti-CSN et de commentaires à saveur populiste (dans ce que le populisme peut avoir de plus mesquin, de plus *cheap*), que lorsque l'on relit ça aujourd'hui, on a envie d'en faire un sottisier à l'encre de Chine sur papier vélin.

Les animaux malades de la peste

Tout l'été durant, ces travailleurs se sont fait traiter, à mots plus ou moins couverts, d'*enfants gâtés*, de *privilegiés*. Tout simplement parce qu'ils cherchaient à améliorer leur sort — somme toute modeste, quand on y regarde de près —, comme s'il y avait quelque chose de scandaleux là-dedans. «*Vous avez une job à \$10 de l'heure, qu'est-ce que vous avez à chialer?*» était le discours des bien-pensants, qui leur rappelaient de surcroît que s'ils n'étaient pas contents, il y avait les 150,000 autres candidats aux postes offerts pour prendre leur place. On ne reproduira pas ici de quelle façon l'écho

des *lignes ouvertes* restituait ces propos, ce serait vraiment salir du papier pour rien, mais disons que le baudet de La Fontaine lui-même aurait pu en être choqué.

On a même vu la Commission jeunesse du Parti libéral adopter une proposition à l'effet de congédier les grévistes qui n'auraient pas repris le travail dans les 48 heures: «*Qu'on les congédie, les jeunes vont les remplacer*».

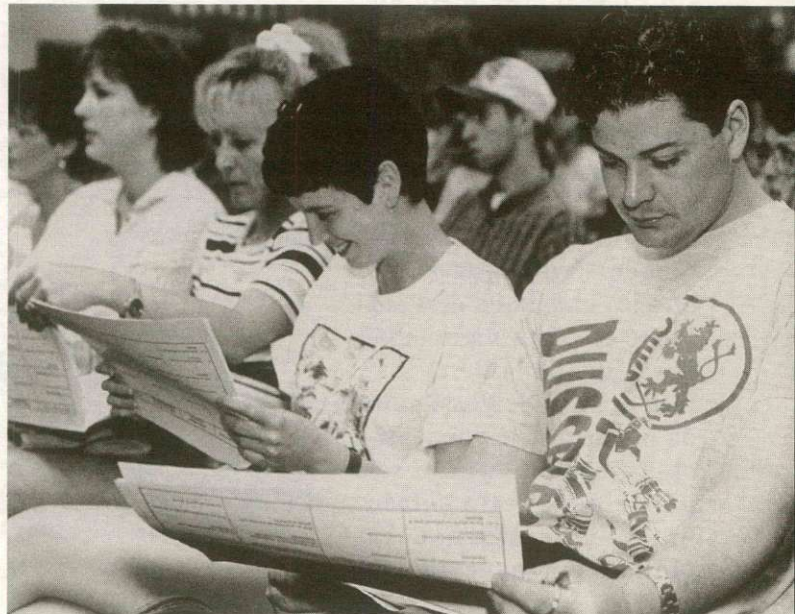
Seigneur! Qu'est-ce que ce sera quand ils seront «vieux»?!... Surtout qu'au Casino, ce sont déjà des jeunes qui sont là...

Le fantôme de Roger Lemelin

Faut dire qu'ils avaient sous les yeux l'exemple de l'ineffable André Bourbeau, pour qui ce conflit se résumait à la volonté de la CSN d'*«utiliser ce dossier comme un cheval de Troie et arracher au gouvernement des concessions exportables dans d'autres secteurs de la fonction publique.»*

Seigneur! C'est ça que ça donne quand ils sont «vieux»?!?...

De la part d'un politicien, on peut comprendre tant d'ignorance du fonctionnement démocratique à l'intérieur de la



Avec attention, et une satisfaction bien justifiée, les travailleuses et travailleurs du Casino étudient le contenu de leur convention collective des deux prochaines années.

CSN — à supposer que ce soit vraiment de l'ignorance. Mais quand nos ondes et nos gazettes, où l'on est parfaitement au fait de l'autonomie des syndicats affiliés à la CSN dans la conduite de leurs négociations, embouchent ces mêmes trompettes de la méchante «*pieuvre CSN*», naguère astiquées par un Roger Lemelin encore confus au lendemain d'un long conflit à *La Presse*, on peut se demander quel moustique porteur d'un étrange virus poussant au délire et à la démagogie galopante avait frappé nos médias en cet été 1995. Et pour masquer le vinaigre dans la sauce, on y a même vu réapparaître le sempiternel Monsieur Anonyme, «*un employé forcé malgré lui au piquetage*», qui encore accusait la centrale de «*se faire du capital politique*». Bi-

zarre comme ils réussissent toujours à l'interviewer, celui-là. Pourraient pas lui faire dire autre chose, des fois?...

La rumba des millions

Souvenez-vous: tout l'été durant, ils ont rappelé à la population, et surtout aux travailleurs et travailleuses du Casino, tous les jours, qu'ils étaient responsables, ces pelés, ces galeux, du gonflement de la maudite dette publique. «*Le gouvernement perd \$700,000 par jour*», clamait celui-là. «*Un million par jour*», renchérissait l'autre. «*Le Québec a perdu \$40 millions*», s'indignait le suivant. Aucun, aucun! n'a vilipendé l'employeur Loto-Québec pour son entêtement à cracher ainsi sur sa poule aux oeufs d'or au nom d'une «*vulgaire question de principe*».



Accompagnés des conseillers syndicaux Alain Brouillard (au centre) et Richard Laval-lière (à l'extrême droite), les membres du comité exécutif du syndicat font rapport à l'assemblée générale. Sujet: la convention collective décrétée par l'arbitre Denis Tremblay, fruit de leur ténacité et de leur patience de la dernière année.

Et le gagnant est...

Toujours est-il que ce 31 mai, l'arbitre Denis Tremblay, qui avait ordonné le retour au travail des grévistes et décidé de rédiger lui-même leur première convention collective, en vertu des pouvoirs à cet effet que lui confère le Code du travail, a déposé le fruit de son travail de près d'une année aux représentants du syndicat et de l'employeur. Et cette convention collective, tiens, tiens..., prévoit une formule par laquelle les employé-es qui le désirent pourront bénéficier de la fameuse semaine de quatre jours tant décriée. Et elle satisfait en plus quelque 75 des autres demandes syndicales en litige au moment du conflit. Soixante-quinze!

Mais que s'est-il donc passé?

Il s'est passé que l'arbitre Denis Tremblay a entendu les parties durant 34 séances d'arbitrage et une dizaine de séances de délibéré, il a écouté leurs arguments, il est allé au fond des choses. Il s'est même rendu sur place, au Casino, à deux reprises, pour voir de ses yeux dans quelles conditions travaillaient ceux et celles pour qui il s'apprêtait à décréter «la loi des parties», leur contrat de travail collectif. Bref, l'arbitre Denis Tremblay a fait sa job correctement. Dommage qu'il ne soit pas aussi rédacteur-en-chef, animateur de *ligne ouverte* ou éditorialiste...

Protection des emplois

Ce document contient ce que l'on peut considérer comme des gains syndicaux à plusieurs chapitres. En plus de la

réduction de la semaine de travail de 40 à 34 heures, la protection des emplois, par exemple, un autre enjeu majeur de cette négociation, y est accordée. Le travail accompli par les cadres et l'octroi de sous-contracts ne pourront occasionner des mises à pied, une réduction du nombre d'heures de travail ou empêcher l'embauche de nouveaux salariés au Pavillon du Québec, où le Casino de Montréal accroîtra prochainement ses activités.

La santé et la sécurité au travail

Autre exemple: le casino étant un milieu de travail présentant des conditions propices aux maux de dos, aux tendinites ou aux burn out, entre autres, toutes les questions touchant la santé et la sécurité

au travail revêtaient une importance majeure aux yeux du syndicat. Désormais, c'est le diagnostic de leur médecin personnel qui prévaudra sur celui du Casino de Montréal, en attendant celui, décisionnel cette fois, d'un troisième médecin. Cela fermera la porte à des situations d'abus de la part de l'employeur dont les médecins, au cours de la dernière année, ont, 41 fois sur 41, retourné au travail des employés, en dépit des objections de leurs médecins personnels.

Augmentations de salaires

Le syndicat a aussi obtenu le reclassement de cinq classes d'emploi sur huit, ainsi qu'une diminution du nombre des échelons pour chaque classe d'emploi. Dans le premier cas, la décision de l'arbitre touche 225 personnes tandis que dans le deuxième, 800 personnes en bénéficieront.

Quant aux salaires, l'arbitre applique le reclassement de certaines fonctions et la réduction du nombre des échelons rétroactivement au 1^{er} juin 1995, en plus d'accorder un montant forfaitaire de 2%, aussi rétroactif au 1^{er} juin 1995. Des augmentations salariales de 2% sont accordées pour 1996-97 et 97-98 (la convention expire le 31 mai 1998). Les syndiqués ont donc reçu ces derniers jours des montants variant entre \$500 et \$4,000. Ils doivent se dire que c'est pas si mal, pour des pestiférés...

Les femmes ne lâcheront pas prise!

Sous la pression du patronat, le gouvernement a repoussé à l'automne l'adoption de la loi sur l'équité salariale. Les femmes craignent qu'il ne profite de ce nouveau délai pour édulcorer encore le contenu de la loi.

Jacqueline Rodrigue

L'annonce faite par le premier ministre Lucien Bouchard, le 31 mai, qu'il retardait l'adoption du projet de loi en matière d'équité salariale à l'automne a soulevé l'ire des femmes. «*Il est tout simplement incroyable que le gouvernement ose annoncer le report de l'adoption de la loi en matière d'équité salariale en affirmant notamment qu'il doit poursuivre ses consultations. Des consultations, il en a mené à répétition. Il connaît les tenants et les aboutissants de ce dossier, ont alors clamé les représentantes de la Coalition en matière d'équité salariale, dont la CSN est membre. Pendant qu'il répond aux pressions des employeurs qui ne veulent rien entendre quant à l'adoption d'une loi en matière d'équité salariale, les femmes, elles, continuent de payer la facture de la discrimination dont elles sont victimes.*»

Rappelons qu'au lendemain du dépôt du projet de loi, en conférence de presse, les représentantes de la Coalition en faveur de l'équité salariale avaient accueilli favorablement, dans l'ensemble, le projet de loi déposé par la ministre de la Condition féminine, Louise Harel. Elles estimaient qu'enfin, ce projet de loi comporte la reconnaissance de la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories d'emplois à prédominance féminine, et qu'il contient les paramètres nécessaires pour rendre viable le développement de l'équité salariale pour la plupart des femmes au Québec. Par contre, les employeurs, eux,



Françoise David, porte-parole de la Coalition contre la pauvreté. Outre les groupes de femmes, cette coalition regroupe également des organismes communautaires et les organisations syndicales, dont la CSN.



«*Du pain et des roses*», version juin 1996. En juin 1995, la Coalition contre la pauvreté des femmes organisait une grande marche des femmes à travers le Québec, qui les a menées devant l'Assemblée nationale, afin de réclamer diverses mesures pour contrer la pauvreté vécue par les femmes. Ces mesures touchaient entre autres la hausse du salaire minimum, l'économie sociale et une loi en matière d'équité salariale. Cette année, les femmes ont voulu répéter cet événement à leur manière en organisant, cette fois, le 24 heures des femmes pour rappeler au gouvernement les engagements qu'il avait pris à leur égard et réitérer leurs revendications. Ce sont 2,000 femmes qui ont participé à cette vigile de 24 heures, les 1^{er} et 2 juin. Le lendemain, 8,000 autres personnes se joignaient à elles.

n'ont eu de cesse de répéter qu'ils s'objecteraient à tout projet de loi en la matière. Jamais ils n'ont eu la moindre attitude constructive dans ce dossier. Aussi, le message qu'ils ont lancé a-t-il toujours été très clair: ils ne veulent pas de loi et n'en voudront jamais. «*Pourquoi attendre après eux?*», se demande alors Claudette Carboneau, vice-présidente de la CSN.

Quatre consultations, ça ne suffit pas?

Les femmes veulent que le gouvernement sache que tant que la discrimination salariale sera maintenue à leur égard, elles ne lâcheront pas prise. Tout se joue actuellement sur la place publique, un peu comme si le sujet était nouveau et qu'on avait à peine commencé à en parler avec le dépôt du projet de loi le mois dernier, alors qu'en fait, les articles de la Charte qui interdisent ce

type de discrimination existent et sont connus depuis 1976, que la CSN a déposé des plaintes devant la Commission des droits de la personne depuis 1987, que nous avons abordé ce sujet lors de grandes négociations publiques, que la Coalition en faveur de l'équité salariale a été mise sur pied en 1989 et réclame depuis lors une loi proactive, et que le gouvernement lui-même a tenu quatre consultations sur ce sujet. «C'est ça qui soulève crainte et colère chez les femmes: un gouvernement qui étire le temps sous la pression des employeurs, alors qu'il détient toutes les informations pour légiférer, pourrait aussi profiter de ce délai pour rapetisser le contenu de la

loi», précise Claudette Carbonneau.

«Dans son écriture actuelle, le projet de loi donne encore huit ans aux employeurs pour se conformer à une gestion exempte de discrimination; cela, ils ne le clament pas très fort. Bien que nous ayons déjà tout dit au gouvernement sur le contenu de ce projet de loi, nous nous présenterons à nouveau devant lui quand il mènera de nouvelles consultations afin de défendre les intérêts des femmes. Nous lui dirons haut et fort: nous voulons une loi qui maintienne le cap sur un objectif: abolir la discrimination salariale faite aux femmes», de conclure Claudette Carbonneau.



Le 2 juin, alors que la population était invitée à se joindre à celles qui ont fait la vigile de 24 heures, les militantes de la CSN, ainsi que plusieurs salariées du mouvement, se sont regroupées sous la bannière du Comité national de la condition féminine de la CSN: «La force des femmes dans la solidarité». À l'extrême gauche de la photo, nous pouvons également reconnaître le trésorier de la centrale, Michel Lessard.

La CDP confirme l'existence d'une discrimination dans la structure salariale du secteur public

Le 27 mai, l'enquêtrice de la Commission des droits de la personne (CDP), Jeannine D. McNeil, soumettait un premier rapport suite aux plaintes de la CSN en matière de discrimination salariale. Rappelons que les premières plaintes ont été déposées il y a près de dix ans par des travailleuses provenant du réseau de la santé et des services sociaux.

Une première lecture de ce rapport nous fournit les éléments nécessaires pour confirmer qu'il existe, dans le réseau de la santé et des services sociaux québécois, une différence significative dans la rémunération entre les emplois à prédominance féminine et ceux à prédominance masculine. On constate ainsi que peu importe le scénario utilisé par l'enquêtrice, de façon systématique les emplois féminins sont moins bien payés que les emplois masculins jugés de valeur équivalente.

L'enquêtrice donne aux parties, soit la CSN et le Conseil du trésor, jusqu'au 15 septembre prochain pour faire connaître leurs commentaires, critiques et observations quant à ce premier rapport factuel.

Pour ce qui est du réseau de l'éducation et des organismes gouvernementaux, les enquêtes n'ont pas encore débuté.



Le dossier des plaintes de la CSN devant la Commission des droits de la personne (CDP) aura connu plusieurs embûches juridiques. Rappelons que le 6 mai 1993, Claudette Carbonneau, accompagnée de syndiquées du secteur public qui avaient déposé des plaintes à la CDP, remettait au ministre de la Justice de l'époque, Gil Rémillard, plus de 16,000 cartes postales signées par des travailleuses du secteur public réclamant du gouvernement la poursuite des travaux de la CDP, sans ralentissement et sans interruption.

À mille lieues de la réorganisation du travail

Jacqueline Rodrigue

Il y a probablement des gens qui, quelque part dans la bureaucratie du ministère, de la Régie et des établissements, savent où ils s'en vont. Mais pour l'instant, tout semble encore beaucoup trop se jouer au rythme de l'improvisation, et l'information est loin d'être partagée avec tous. Dans les syndicats, plus souvent qu'autrement, on ne sait toujours pas ce qui risque d'arriver. Les rumeurs circulent bon train. Dans ce contexte, les questions des membres abondent et se multiplient, ainsi que leurs inquiétudes.

Ainsi, le 29 mai, à Saint-Jérôme, à l'initiative du conseil central, une rencontre publique se déroulait avec les représentants de la Régie régionale. L'objectif était notamment de permettre aux syndicats directement concernés de raconter eux-mêmes les situations vécues par leurs membres et ce, tant en termes de réduction des services à la population que des conséquences sur leurs conditions de travail.

Dans les Laurentides, la CSN compte 28 syndicats regroupant 3,700 membres, dans le réseau de la santé. La majorité de ces syndicats ont participé à cette rencontre, qui avait aussi pour but de faire connaître à la Régie les positions du conseil central, entre autres sur le virage ambulatoire, le soutien à domicile, la fusion des établissements et l'emploi.

Bien qu'à certains égards, les ententes négociées l'automne dernier avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'avec les associations patronales, comportaient différents volets qui ouvraient la porte aux discussions aux paliers régional et local, et à l'heure où on parle de plus en plus de décentralisation, nous n'en sommes pas moins à mille lieues d'une réorganisation du travail comme nous l'entendons à la CSN et qui suppose une étroite collaboration entre les parties. La situation, telle qu'elle est vécue par les syndicats des Laurentides, n'en est qu'une illustration.



Le 29 mai, à l'initiative du Conseil central des Laurentides, les syndicats du réseau de la santé et des services sociaux de la région rencontraient les représentants de la Régie régionale des Laurentides afin de discuter des problématiques vécues dans les établissements dans le cadre de la réorganisation du réseau.

Courtoise et éloquente

Si la rencontre a été des plus courtoises, elle n'en était pas moins éloquente par la démonstration de l'absence quasi totale de communication entre les directions et les syndicats. Les représentants de la Régie ont été inondés de questions, passant du choix de la méthode de production des aliments et ses conséquences sur les patients au développement des technologies médicales, au manque d'information à la population, aux projets de fusion, aux activités de type ambulatoire et leur impact sur les CLSC, ainsi que sur les services offerts par les organismes communau-

naires, à l'économie sociale, à la sécurité de certains bâtiments, etc.

Plus souvent qu'autrement, les représentants de la Régie ont répondu: «*Nous partageons les mêmes préoccupations.*» Mais dans l'ensemble, le discours se répète d'une régie à l'autre. Un discours fabriqué des mêmes mots partout: valider des résultats avant d'agir, meilleur continuum des services, etc. Pendant ce temps-là, on procède à des changements et les d'établissements ne se parlent pas entre eux et surtout, ne parlent pas aux syndicats.

À la fin de cette rencontre,

le conseil central s'est engagé à faire connaître aux députés de la région les préoccupations de la CSN quant aux thématiques abordées lors de la journée et les obliger à prendre position comme élus et décideurs. Les représentants de la Régie, eux, n'ont pas voulu prendre d'engagements sur place, sinon celui d'acheminer les préoccupations et les résolutions prises par la CSN aux membres de leur conseil d'administration.

«Un congrès de consolidation»

— Michel Kane

Marc Laforge

Les délégué-es de la Fédération des professionnelles et professionnels, salarié-es et des cadres du Québec, réunis en congrès du 5 au 8 juin, ont réaffirmé leur attachement pour la CSN et leur volonté d'y rester, dans le respect du principe de la libre affiliation inscrit dans la Déclaration de principes de la centrale.

Au lendemain du 58^e Congrès de la CSN, où, après de longues discussions, a été adoptée une proposition ayant éventuellement pour effet d'englober tous les syndiqués du réseau de la santé, y compris les professionnels, au sein d'une même fédération (voir encadré), il était normal et prévisible que le sujet occupe une grande partie des débats à ce congrès de la FPPSCQ.

«Nos gens espéraient que le congrès de la CSN nous reconnaîtrait, comme c'est le cas pour les autres syndicats de la centrale, la possibilité de se retrouver dans une fédération de professionnels, a expliqué à Nouvelles CSN le président de la fédération, Michel Kane, au len-



Michel Kane, président de la FPPSCQ

demain du congrès. *Nos membres nous ont dit qu'ils font partie de la CSN comme tous les autres, la centrale nous appartient comme elle appartient aux autres. Nous voulons y rester sur la base de la libre affiliation de regroupements de professionnels, plutôt que sur la base d'une affiliation de type industriel.*

Tout en étant en accord avec la création d'une fédération de la santé, les membres de la FPPSCQ demanderont au congrès de la CSN de 1999 de reconsidérer sa décision.

En mai 1997, la FPPSCQ tiendra son propre congrès d'affiliation en tenant compte de la période de changement d'allégeance. *«Notre démarche est sérieuse, mais ce n'est pas*

une démarche de désaffiliation, c'est une démarche de consolidation de notre affiliation», précise Michel Kane.

Dans cette démarche, la FPPSCQ entend également examiner toute forme de regroupement large de professionnels à l'intérieur de la CSN.

Elle entend aussi revoir toute la question des alliances à l'externe et voir comment les liens peuvent se tisser ou se réaffirmer avec les syndicats de professionnels à l'extérieur de la CSN.

«Nous avons vécu un congrès de consensus, souligne le prési-

dent de la FPPSCQ. *Nos positions ont été portées par tout le monde. Cela crée un mouvement d'ensemble et nous situe dans une perspective. Nous voulons rester à la CSN avec une place qui nous est pleinement reconnue.»*



La FPPSCQ rend hommage à ses militants

C'est par un souper gala aux allures d'un «bien cuit» que la FPPSCQ a rendu hommage à ses militants et à ses syndicats. Au cours d'une soirée modeste et agréable, les candidats et gagnants dans dix catégories se sont fait «flatter à rebrousse-poil». La FPPSCQ a plus particulièrement rendu hommage à l'une de ses infatigables militantes, Anita Simonneau, qui prend sa retraite. Anita Simonneau, dont on a dit affectueusement qu'elle était «ex-membre de tous les comités de négociation de la FPPSCQ».

La résolution adoptée par le congrès de la CSN

Que soient maintenues les règles actuelles d'affiliation, soit à la FAS, soit à la FPPSCQ, pour les salarié-es professionnel-les du secteur de la santé et des services sociaux, et ce jusqu'à la mise en place d'une fédération de la santé et des services sociaux, à la condition qu'elle permette notamment le développement de secteurs autonomes au plan de la négociation collective des conditions de travail.

Que d'ici là:

- les salarié-es professionnel-les qui se regroupent sur la base d'un projet de syndicat professionnel soient affiliés à la FPPSCQ;
- les salarié-es professionnel-les qui se regroupent dans des unités industrielles soient affiliés à la FAS;
- dans toute campagne d'organisation et de recrutement, les professionnel-les soient adéquatement informés d'un tel choix.

Quant aux salarié-es professionnel-les présentement affiliés à un syndicat CSN, il est convenu qu'aucun maraudage ne peut être engagé à leur endroit par aucun organisme visant à changer leur affiliation au sein de la CSN;

Que le Bureau confédéral de la CSN soit saisi de tout conflit de juridiction sur l'affiliation des professionnel-les de la santé et des services sociaux.

NORMES MINIMALES

DES MODIFICATIONS INACCEPTABLES

La CSN a demandé la tenue d'une commission parlementaire sur les modifications majeures qu'entend apporter le ministre du Travail, Matthias Rioux, à la Loi sur les normes du travail. Le ministre cherche à imposer des frais aux personnes qui croient avoir été congédiées illégalement et qui ont besoin d'être représentées par la Commission des normes du travail.

La centrale trouve inacceptable que le gouvernement s'en prenne aux salariés qui doivent avoir recours à la Commission pour se défendre alors que les congédiements illégaux sont l'oeuvre d'employeurs. Il serait plus équitable de pénaliser les employeurs fautifs.

La CSN est d'accord avec des modifications à la loi qui permettraient à la

Commission de représenter les travailleurs et travailleuses congédiés sans une cause juste et suffisante. Cependant, elle s'oppose à l'imposition de frais de représentation puisque ceux-ci amèneront bon nombre de salariés à garder sous silence les illégalités commises par leur employeur.

La CSN suggère que la Commission des normes du travail puisse demander aux commissaires du travail d'ordonner aux employeurs de verser à la Commission un montant pour compenser ses frais de représentation. Les employeurs peuvent déjà être condamnés à payer les frais d'avocat des salariés non représentés par la Commission des normes du travail.

T.J.

LE SALAIRE MINIMUM À \$7, TOUT DE SUITE!

«Il n'y a aucune raison pour que le gouvernement ne hausse pas dès maintenant le salaire minimum, ont déclaré la FTQ, la CSN et la CEQ en lui demandant de le porter tout de suite de \$6,45 l'heure à \$7. Le Québec dispose d'une marge de manoeuvre pour hausser le salaire minimum sans nuire à sa compétitivité, puisqu'il se situe en deçà de celui de l'Ontario, son concurrent commercial immédiat, et qu'il peut assez bien se comparer à celui des États-Unis.»

Dans un deuxième temps, suggèrent les trois organisations syndicales, Québec pourrait relever le salaire encore plus substantiellement, par exemple à \$7.60, mais en procédant à un réaménagement de la fiscalité des entreprises, notamment au cha-

pitre des taxes sur la masse salariale. La commission d'étude sur la fiscalité pourrait examiner ces modalités et cette question pourrait être débattue à l'occasion du Sommet socio-économique, cet automne. Par la suite, disent les centrales, le taux du salaire minimum devrait être ajusté périodiquement en fonction de l'évolution du taux horaire des travailleurs payés à l'heure.

Au Québec, quelque 185,000 personnes sont rémunérées au salaire minimum, soit environ 6% des salariés. Les deux tiers sont des femmes. Plusieurs arguments militent en faveur d'un tel rehaussement. Il représente un outil majeur dans la lutte contre la pauvreté. Entre autres, il offre une meilleure incitation au travail, il

réduit l'économie au noir, il augmente la consommation et stimule, de ce fait, l'activité économique. Les trois organisations syndicales rappellent que chaque individu de plus qui occupe un emploi représente des économies pour l'État au chapitre de la sécurité du revenu et de l'assurance-chômage, en plus de générer des revenus fiscaux.

Le relèvement du salaire minimum ne suffit pas à lui seul pour atteindre des revenus suffisants permettant de sortir de la pauvreté. Aussi, la FTQ, la CSN et la CEQ demandent-elles à Québec d'examiner diverses mesures de soutien pour les salariés à faible revenu à l'occasion de la réforme de la sécurité du revenu et de la commission d'étude sur la fiscalité.

T.J.

MÉRIDIEN

D'INJONCTION EN INJONCTION



L'injonction que la CSN a obtenue, le 25 mai, contre Place Desjardins Inc. dans le dossier de l'hôtel Méridien était, au moment de mettre sous presse, maintenue jusqu'au 17 juin. Elle a notamment pour effet d'annuler les licenciements qui devaient prendre effet le 26 mai et de maintenir les conditions de travail existantes. La CSN souhaite toujours que l'injonction soit maintenue jusqu'à ce qu'un commissaire du travail tranche sur le fond le fait que Place Desjardins Inc. est le véritable employeur des 300 syndiqué-es du Méridien. L'audition de cette cause est fixée aux 20 et 21 juin. Depuis que Place Desjardins Inc. a mis fin au contrat de gestion accordé à Méridien et confié les activités hôtelières du Complexe Desjardins à quatre sous-traitants, les syndiqué-es du Méridien luttent pour conserver leur emploi, leurs conditions de travail et leur syndicat CSN. Durant le récent congrès de la CSN, les congressistes ont formé une chaîne humaine autour de l'hôtel (notre photo) pour leur manifester leur appui.

Au cours des récentes semaines, des employés d'établissements hôteliers de la région de Montréal ont dressé des lignes de piquetage symboliques en appui à une de leurs quinze revendications communes mises de l'avant dans leurs négociations de 1996: que le propriétaire et le gestionnaire de l'hôtel soient liés par le certificat d'accréditation syndicale.

La CSN et la Fédération du commerce ont présenté, le 12 juin, au Groupe de travail Mi-reault, mis sur pied par le gouvernement, leurs mémoires sur les modifications nécessaires à apporter à l'article 45 du Code du travail de façon à protéger l'emploi des travailleurs, leurs conditions de travail et leur syndicat, lorsqu'il y a aliénation ou concession d'entreprise. M. C.

«POUR QUE LES JEUNES N'OUBLIENT PAS»

Paul Côté, c'est une institution sur la Côte et surtout dans son syndicat de la Reynolds, à Baie-Comeau.

Il ne fait rien comme les autres, d'ailleurs. À 63 ans, après 35 ans dans l'aluminerie, il prend sa retraite. Bien sûr, il se paye quelques petits voyages de pêche. Il adore. Mais surtout, il décide d'écrire l'histoire de son syndicat.

Pourquoi avoir écrit cette histoire?, lui a demandé le *Quotidien du congrès*. «Pour que les jeunes de l'usine n'oublient pas dans quelle misère leurs pères ont travaillé. Pour qu'ils n'oublient pas non plus tout le support que nous a apporté la CSN à chaque fois qu'on a dû se battre», répond-il. C'est



Paul côté

ce que souligne en préface l'ex-président de la CSN Norbert Rodrigue: «Pourquoi est-il si important de se souvenir? Parce que c'est la meilleure façon de soutenir les combats d'aujourd'hui et de préparer ceux de demain.»

Après deux ans de travail, il a finalement publié son *Histoire du Syndicat national de l'aluminium de Baie-*

Comeau. Tiré à 2000 exemplaires, l'ouvrage raconte l'histoire du syndicat à partir de la lutte pour implanter un syndicat CSN.

«C'est le 5 juillet 1960 qu'on a réussi, après trois années d'efforts, à mettre dehors l'union américaine que la compagnie nous imposait, la *Sheet Metal Workers*. Avec la CSN, on s'est battus. Je pense que c'est arrivé une seule fois qu'on a réglé sans grève ou sans lock-out», raconte Paul Côté.

Il avait apporté une trentaine d'exemplaires de son histoire au congrès de la CSN. L'ami Ulysse Duchesne, de Charlevoix, s'est chargé de les écouler en quelques minutes. Paul était très fier. M.R.

PREMIÈRE CONVENTION CHEZ VERBATIM

Les quelque 30 employés de l'entreprise de revue de presse écrite et électronique Verbatim (FNC-CSN), à Montréal, ont donné leur aval, à 81%, à une première convention collective de près de 2 ans, du 21 mai 1996 au 30 avril 1998. La convention collective de ces salarié-es affectés à l'expédition, à la lecture, au *monitorage* et à la transcription contient une augmentation de salaire de 14,9% à la signature et de 7,4% au premier mai 1997. Elle prévoit également différentes primes de soir, de nuit, ainsi qu'un montant forfaitaire de \$1,000, à verser en trois tranches au cours de l'année. Le salaire horaire moyen est passé de \$8.95 à \$10.30 l'heure.

La semaine normale de travail est d'une durée de 40 heures. C'est après 42 heures que les employé-es toucheront une

prime de temps supplémentaire la première année de la convention collective, après 41 heures la seconde année et après 40 heures la dernière

UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION

Les récentes propositions du ministre du Développement des ressources humaines, M. Doug Young, en matière de développement de la main-d'oeuvre, sont un pas dans la bonne direction.

La CSN perçoit ces propositions comme un déblocage intéressant des pourparlers qui durent depuis de nombreuses années entre le fédéral et le Québec, notamment en ce qui a trait aux mesures actives d'emploi et au transfert des ressources financières et des ressources humaines.

Toutefois, la CSN dé-

veloppe la journée de la convention. Les employé-es ont aussi réussi à améliorer leurs régimes de congés fériés, de congés de maladie et de vacances. M.C.

plote que les propositions du fédéral ne comprennent pas, au chapitre du transfert des ressources financières, le transfert du surplus et de tous les budgets découlant de la caisse de l'assurance-chômage, y compris les mesures passives. L'intervention québécoise en matière de développement de la main-d'oeuvre, pour être pleinement efficace, nécessite ces transferts. La CSN critique aussi le fait que toute entente pouvant survenir à la suite de la négociation avec le fédéral ne soit valable que pour trois ans. T.J.

AMBULANCIERS

Occupation du BUREAU DU PREMIER MINISTRE BOUCHARD

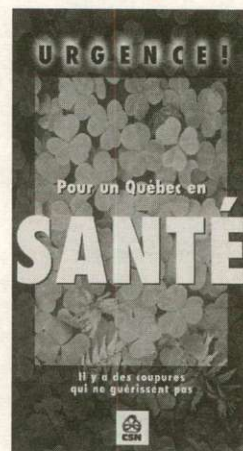


Le mercredi 5 juin, plus de 200 ambulanciers ont investi le bureau de comté du premier ministre Bouchard à Jonquière. Quelques semaines plus tôt, le 14 mai, c'est celui du ministre de la Santé Jean Rochon, qu'ils avaient investi (notre photo). Les ambulanciers, qui tentent de renouveler leur convention collective depuis plus d'un an, ont demandé au gouvernement d'intervenir pour dénouer l'impasse qui persiste à leur table de négociation. Les négociations piétinent entre autres en raison des divergences qui existent au sein de la partie patronale, formée des employeurs et des régies régionales. Au nombre de 2700, répartis dans 12 syndicats régionaux, les ambulanciers revendiquent l'élimination des horaires de travail 14/21 (14 jours consécutifs, 24 heures sur 24, et 7 jours de récupération) et le retour à l'échelle Marois, une décision arbitrale rendue en 1985 qui fixait leur salaire entre celui des infirmières auxiliaires et celui des infirmières. Cette échelle n'est plus respectée depuis 1990.

L.-S. H.

IL Y A DES COUPURES QUI NE GUÉRISSENT PAS

Le lundi 17 juin, c'était la Journée de la santé et des services sociaux à la CSN. Plus de 200 000 dépliants expliquant les effets des compressions budgétaires dans ce secteur sur les services et les emplois ont été distribués à la population dans toutes les régions du Québec. Au cours de cette journée d'envergure, les syndicats CSN de la FAS, de la FPPSCQ et du SPTM ont rappelé au gouvernement Bou-



chard qu'«il y a des coupures qui ne guérissent pas». Ils ont par ailleurs demandé au gouvernement d'assurer le succès de la réforme du réseau en la finançant adéquatement. Actuellement, on assiste plutôt à un dérapage inquiétant qui remet en question les principes d'accessibilité, de gratuité et d'accessibilité, en plus de pousser vers le chômage des milliers de travailleuses et de travailleurs de ce secteur.

L.-S. H.

ÉPICES MONTOUR \$1.95 L'HEURE APRÈS CINQ SEMAINES DE GRÈVE



Après cinq semaines de grève, le travail devait reprendre graduellement entre le 12 et le 17 juin, chez le producteur d'épices montréalais Montour. Réunis en assemblée générale le 11 juin, les 20 employé-es se sont prononcés, à l'unanimité, lors d'un vote à scrutin secret, en faveur de l'entente de principe intervenue entre leurs représentants et ceux de l'employeur. D'une durée de trois ans, la convention collective contient, pour l'essentiel, des augmentations de salaire totalisant \$1.95 l'heure et un droit de regard du syndicat sur l'embauche des nouveaux employé-es. Avant l'éclatement du conflit, le 7 mai, le salaire horaire moyen était d'un peu plus de \$13.00 l'heure. Sur notre photo: quelques-uns des grévistes faisant du piquetage durant le conflit. M.C.

GAIS ET LESBIENNES À «DIVERS-CITÉ»

Après avoir lancé, l'automne dernier, un *Guide pour la reconnaissance des conjoints de même sexe*, le comité des gais et lesbiennes du Conseil central du Montréal métropolitain a présenté, au cours de l'hiver, un mémoire à la commission parlementaire sur les amendements à la Charte québécoise afin de faire reconnaître aux conjoints de même sexe les droits aux avantages sociaux, aux assurances et aux régimes de retraite. Peu après, le gouvernement fédéral amendait sa char-

te pour y inclure la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle.

Le comité voit, dans tous ces petits pas, une raison d'être plus visible que jamais. C'est pourquoi il a décidé de participer cette année à *Divers-Cité*, la parade de la fierté des gais et lesbiennes qui se tiendra en août à Montréal, y voyant une occasion de s'afficher et de réclamer les modifications promises à la Charte québécoise.

Pour obtenir des informations sur *Divers-Cité*: 598-2007. L.L.

B i e N v E n u e

Séchoirs des bois

Une requête en accréditation a été déposée par le Syndicat des travailleurs des séchoirs des bois du Lac Vert - CSN pour représenter la quarantaine d'employés de cette usine de séchage et de rabotage située à Hébertville, au Lac-Saint-Jean. Il sera affilié à la FTPF-CSN.

Distributions

ALIMENTAIRES MANSION

Le commissaire du travail Paul Dufault vient d'accréditer le syndicat CSN qui regroupe les 30 employé-es de cette entreprise, qui distribue des produits congelés de boulangerie dans plus de 1,000 points de service au Québec. L'accréditation couvre les employées de bureau, les chauffeurs, les livreurs et les tra-

vailleurs de l'entrepôt. Ce syndicat est affilié à la Fédération du commerce de la CSN.

FLORASYNTH

Les 27 salarié-es de Florasynth Canada, une entreprise du Bas Saint-Laurent spécialisée dans l'extraction de la résine de sapin baumier et la fabrication d'huiles essentielles, ont vu leur syndicat CSN accrédité par le commissaire du travail. Celui-ci sera affilié à la Fédération de la métallurgie.

LA 51^e

Les trois travailleuses de la Caisse populaire de Taillon, au Lac-Saint-Jean, composent la 51^e unité d'accréditation de ce secteur détenue par le Syndicat des salarié-es des caisses populaires du

Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui compte désormais 745 membres.

LE 12^e

Toujours dans la région du *Royaume*, les six techniciens ambulanciers à l'emploi de la Maison Marc Leclerc de Saint-Félicien ont demandé au syndicat régional d'ambulanciers, qui compte ainsi maintenant 146 membres, de constituer son douzième groupe affilié.

Cégep Champlain

Les seuls employés de soutien de cégep encore non syndiqués au Québec, ceux du campus Saint-Lawrence du cégep Champlain, à Sainte-Foy, viennent de faire le grand pas. Ils sont 21. Bienvenue! On vous attendait...

J.-P. P.

ASSURANCE-MÉDICAMENTS

ENCORE BEAUCOUP DE QUESTIONS

La décision du ministre Jean Rochon de confier à la Régie de l'Assurance-maladie du Québec le soin d'assurer les 1,200,000 personnes qui ne sont pas actuellement couvertes par un régime d'assurance privée a été accueillie favorablement par la CSN, la FTQ et la CEQ. Toutefois, cette nouvelle proposition du ministre laisse plusieurs problèmes sans solutions et plusieurs questions sans réponse. C'est pourquoi les trois centrales souhaitent poursuivre le débat.

La réduction du plafond de contribution de \$300 à \$200 pour les prestataires de la sécurité du revenu et les personnes qui reçoivent le maximum du revenu garanti, de

même que le calcul de la franchise sur une base trimestrielle, sont au nombre des améliorations que le ministre apporte.

Cependant, plusieurs problèmes soulevés par la CSN, la FTQ et la CEQ en commission parlementaire sont non résolus. Celles-ci s'inquiètent du fait que la nouvelle proposition reste muette sur la mutualisation des risques, de même que sur l'évolution des mauvais risques. La liste des médicaments qui seront remboursés est toujours inconnue. Les primes exigées aux personnes âgées et aux personnes à faible revenu demeurent encore élevées. La nouvelle proposition du ministre n'apporte rien de neuf non plus

au chapitre du contrôle des coûts des médicaments. Rien sur les nouvelles mesures envisagées et sur les économies escomptées, rien sur le calendrier de leur réalisation, rien sur la confidentialité du dossier des médicaments, rien sur la représentation du public dans les organismes administratifs prévus au projet de loi.

Ce sont là autant de raisons qui motivent les trois organisations à maintenir leur demande de reporter l'application du projet de loi, le temps d'apporter les clarifications nécessaires et de permettre les ajustements requis aux régimes collectifs d'assurance et aux conventions collectives. T.J.

nouvelles csn

SERA DE RETOUR EN SEPTEMBRE.
BONNES VACANCES!

DANS UN JARDIN... DE CHIENDENT



La cinquantaine de travailleuses et travailleurs du groupe Parfumerie Dans un jardin ont perdu leurs emplois parce qu'ils ont voulu se syndiquer à la CSN lorsqu'ils ont estimé, il y a un an, que l'homme d'affaires Jean-Claude Gagnon ne partageait pas la richesse que lui procurait le succès de cette entreprise, qui compte 68 boutiques à travers le Québec. Mais le propriétaire des entreprises du groupe s'est mis dans la tête de s'opposer mordicus à la syndicalisation de ses employé-es.

Le jour du dépôt de la requête en accréditation, il a proposé à ses employé-es le moyen de se désister de leur demande de syndicalisation. Cela lui vaut aujourd'hui une poursuite pénale pour ingérence dans les affaires du syndicat. Pour enchaîner, il a fait appel aux services de Me Claude Dufresne, qui se spécialise dans les conférences sur l'art de se débarrasser d'un syndicat, art qu'il pratique sur demande.

Dans un jardin a donc fermé son atelier de sérigraphie, annoncé la fermeture de son usine de fabrication pour la mi-juin, et licencié une vingtaine d'employé-es, dont trois ont porté plainte pour congédiement pour activités syndicales, en février. Les syndiqué-es ont entrepris également de mener une campagne de sensibilisation auprès des franchisés et des médias. En réponse, Jean-Claude Gagnon a fermé son centre de fabrication, sauvagement, sans préavis, le 31 mai. Luc L.

LE RACISME, CE N'EST PAS UNE BLAQUE!

Vous pensez être victime de discrimination ou de harcèlement racial dans votre milieu de travail?

La CSN met à votre disposition un mécanisme d'aide et de recours. Votre plainte sera traitée en toute confidentialité.

Appelez à ce numéro, à frais virés si nécessaire, et enregistrez votre message.

BOÎTE VOCALE CONFIDENTIELLE
1-800-598-2405



UN NOUVEAU SERVICE JURIDIQUE POUR LES SYNDIQUÉ-ES CSN

Vous êtes victimes d'une négligence médicale? Vous avez un recours à entreprendre contre une agence de voyage? Vous aurez désormais la possibilité de

bénéficier d'une protection et d'un soutien financier dans la recherche d'une solution à l'amiable ou judiciaire à des litiges ou des actes légaux, à l'exception toutefois du droit criminel. La CSN, avec la collaboration du Barreau du Québec et de la SSQ-Générale, vient de mettre en place une assurance frais juridiques.

L'adhésion sera collective, c'est-à-dire par le syndicat. Il en coûtera aux membres environ \$55 par année. Le montant maximum payable en honoraires et frais juridiques pour un assuré sera de \$5000 par période d'assurance. Cette assurance défraiera en tout ou en partie les coûts d'un avocat au choix de l'assuré dans toute procédure civile en défense et dans de nombreux cas en demande. La particularité de ce régime CSN est d'offrir à très bas coût une telle protection, même dans le domaine du droit matrimonial et familial, domaine que les régimes existants n'osent couvrir à moins d'exiger une prime beaucoup plus élevée que celle du régime CSN.

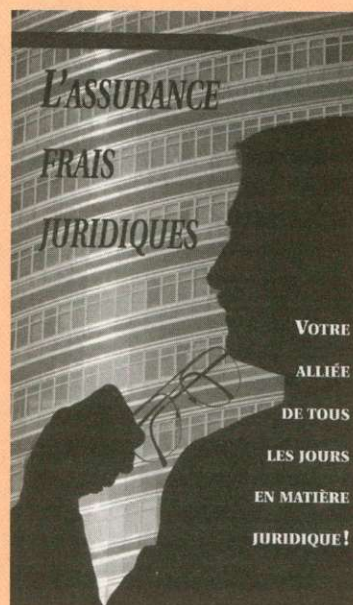
tants n'osent couvrir à moins d'exiger une prime beaucoup plus élevée que celle du régime CSN.

La protection est étendue automati-

quement au conjoint et aux enfants, sans frais additionnels. En outre, la notion de conjoint comprend explicitement les conjoints du même sexe. En conférence de presse, la SSQ-Générale s'est dite heureuse d'offrir avec la CSN ce nouveau service aux syndicats. Pour sa part, le vice-président et bâtonnier élu du Barreau du Québec n'a pas manqué de souligner qu'il s'agissait d'une plus grande offensive du Barreau

pour faciliter l'accès à la justice. Il a souhaité que cette initiative inspire d'autres groupes sociaux et professionnels.

Pour confirmer votre adhésion au régime, pour trouver réponse à vos questions ou pour rencontrer un représentant de la SSQ, voici les numéros de téléphone nécessaires: Montréal et région: 393-3632; Québec: 683-0554; Sorel-Tracy: 742-2939; autres régions: 1-800-463-2343. T.J.



La CSN sur Internet: <http://www.accent.net/csn>

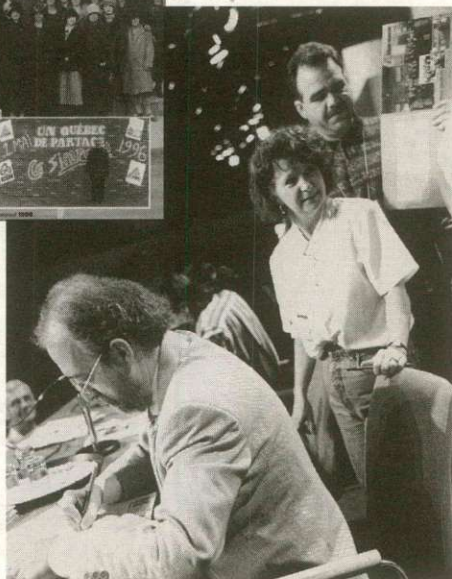
Tarif d'abonnement spécial pour les membres de la CSN: \$25/mois, 75 hres/mois: 514-737-6077

La CSN au coeur de son temps



Les services de l'information et de la documentation de la CSN ont uni leurs efforts pour produire un album-souvenir qui se veut, selon l'expression du président Gérald Larose, «une fenêtre ouverte sur nos soixante-quinze ans».

Lancé le 22 mai à l'occasion de la soirée organisée dans le cadre du 58^e Congrès pour souligner le 75^e anniversaire de la centrale, l'album a reçu un



accueil enthousiaste, comme en témoignent les centaines de dédicaces demandées aux membres du Comité exécutif. Ces derniers se sont pliés de bonne grâce à l'exercice.

L'album, de facture très soignée, présente 75 ans de vie en quelque 280 illustrations de toutes les époques, qui témoignent de l'extrême vitalité de ce mouvement. Des textes sur les valeurs fondamentales qui ont nourri la CSN et ses militants accompagnent les illustrations.

Voilà un document qui fera la fierté de tous.

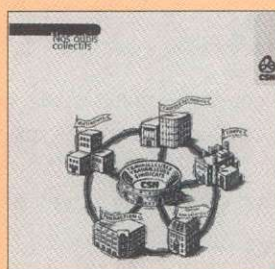
La CSN au coeur de son temps

Album-souvenir 1921-1996

112 pages

ISBN 2-920658-86-7

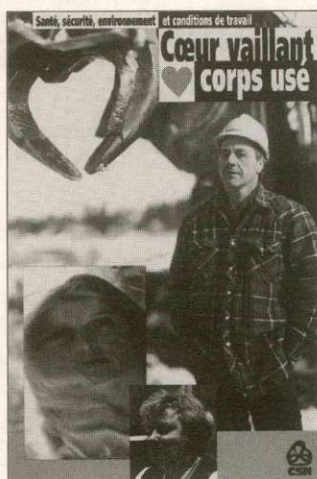
\$15



Nos outils collectifs

Une publication qui présente les différents outils dont disposent les syndicats affiliés à la CSN pour assurer le développement économique de leurs membres. Bâtirente, Fondation, les caisses d'économie en milieu de travail, le Groupe de consultation pour le maintien et la création d'emploi sont autant de moyens disponibles illustrés dans cette brochure.

Nos outils collectifs, 24 pages, gratuit



Coeur vaillant, corps usé

Les services de l'information, de la formation et de santé-sécurité-environnement de la CSN ont été associés à une publication coordonnée et réalisée par le graphiste Jean Gladu. 38 cas concrets, les uns illustrant des problèmes vécus sur les lieux de travail, les autres faisant la démonstration que des solutions peuvent être trouvées par les syndiqué-es, forment la base de cette publication.

La mise en page de Jean Gladu est saisissante et les textes de Lucie Laurin ont un pouvoir d'évocation plutôt exceptionnel.

Le livre contient de plus une entrevue menée avec le consultant français Hervé Sérieyx, qui discute avec une dizaine de militantes et de militants de questions reliées à la santé-sécurité au travail.

Les syndicats soucieux de connaître divers aspects de cette réalité et qui veulent améliorer le quotidien de leurs membres se feront un devoir de se procurer cette publication.



Coeur vaillant, corps usé
Santé, sécurité, environnement
et conditions de travail

96 pages

ISBN 2-920658-87-5

\$15

Bon de commande

Je désire recevoir

La CSN au coeur de son temps..... exemplaires

Coeur vaillant, corps usé..... exemplaires

Nos outils collectifs..... exemplaires

Nom: _____

Syndicat: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Code postal: _____ Tél.: _____

Centre de documentation de la CSN

1601 de Lorimier, Montréal
H2K 4M5

Lise Charron: 514-598-2151

Fax: 514-598-2029

Courrier électronique:

ylacroix@accent.net